

Menus propos

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 33

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248120>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Six mois avant sa mort, Pierre de Sarothoin eut à vider un procès avec ses fermiers de Montignez. On sait que les terres de cette localité appartenaient toutes à Bellelay et que les fermiers du monastère avaient à verser une redevance plus forte que la dime ordinaire payée par les habitants des villages voisins. De là des sentiments de jalousie, du mécontentement et des murmures. On en vint à un procès. Le 19 avril 1439 un tribunal siège à Charmoille, devant la maison de François Hentzman, pour trancher le différend. Aux débats préside Jean Nerr de Delémont, docteur en décrets (endroit canonique) et doyen de l'église collégiale de St-Pierre de Bâle. Les six juges ou arbitres sont Jean Simon Lapoy, de Porrentruy, prêtre et notaire, Erard Molitor de Delémont, notaire, Jean Eberhard, Lhoste et Bandelier de Delémont, Huguenat Camus de Porrentruy. Sont entendus divers témoins, des religieux de Bellelay et plusieurs habitants de Montignez.

(A suivre)

JECKER, curé.

Notes historiques sur Delle

Voici un petit travail que nous adresse un de nos collaborateurs, sur Delle, la petite cité française, avec laquelle notre pays a toujours eu les meilleures relations. Ce sont des notes historiques empruntées la plupart à Trouillat, et on ne sera pas surpris si presque tous les faits relatés se rapportent plus ou moins directement à des personnes ou à des localités suisses maintenant, mais qui relevaient aux siècles précédents de l'Evêché de Bâle, lequel s'étendait aussi alors sur une bonne partie de la Haute-Alsace.

Le canton de Delle compte trente et une communes, dont voici la liste avec le chiffre de la population en 1886 :

Delle ville 2141, Beaucourt 4369, Boron 284, Bourogne 1029, Brebotte 275, Bretagne 272, Charmois 206, Chavanatte 180, Chavannes-Grands 428, Courcelles 194, Courtelevant 307, Croix 303, Favrois 445, Feschés-l'Eglise 445, Florimont 405, Froidefontaine 289, Grandvillars 2184, Grosne 222, Joncherey 473, Lebetain 284, Lepuix 361, Mésiré 804, Montboubon 504, Morvillars 716, Réchésy 1078, Recouvrance 61, Saint-Dizier 630, Suarce 537, Thiancourt 204, Vellescot 110 et Villars-le-Sec 232. En tout 49,952.

La première mention certaine de Delle dans

Il se passa alors une scène étrange.

L'homme prit le fardeau qu'il portait, le fit glisser doucement à travers l'étroite ouverture et, se penchant ou plutôt s'agenouillant à terre sans nul souci de la boue qui l'éclaboussait ou des passants qui le pouvaient remarquer dans cette posture, il colla ses lèvres sur l'objet qu'il abandonnait, et deux ou trois baisers convulsifs retentirent.

— Adieu ! adieu ! murmura-t-il.

Après quoi, il se redressa, et sa main pesa de nouveau sur le ressort.

Le panneau se referma aussi rapidement qu'il s'était ouvert ; mais il ébranla en même temps une sonnette d'alarme dont les tintements aigus retentirent dans l'intérieur de la maison.

A ce bruit, l'homme chancela et fut obligé, pour ne pas tomber, de s'appuyer au mur.

les écrits à nous connus remonte à 728. Le nom de cette ville figure dans un acte passé à Remiremont, par lequel Eberhard, comte d'Alsace, fils d'Albert, donne au monastère de Marbach, près d'Obermorschwihr, plusieurs biens situés dans le duché d'Alsace et en Ajoie. Parmi ces biens ou plutôt ces localités, nous trouvons Delle (*Dativa*) situé, dit l'acte, non loin de l'église où repose le corps de saint Dizier. Cette abbaye de Marbach venait d'être fondée par saint Firmin, de même que celle de Reichenau non loin de Schaffhouse. L'abbaye de Marbach appartenait au diocèse de Strasbourg, quoiqu'elle se trouvât alors dans le territoire du diocèse de Bâle. Une réclamation eut même lieu en 1447 ; mais Marbach obtint gain de cause et resta exempt de la juridiction de l'évêque de Bâle jusqu'à la sécularisation en 1764 où cette abbaye fut changée en un chapitre de chanoines nobles et transférée à Gœbwiller. Cette donation du comte Eberhard à l'abbaye de Morbach fut ratifiée par un acte passé à Strasbourg en 913 par Conrad I^{er} roi d'Allemagne.

En 1219, nous voyons Otto, chevalier de Delle, et Guillaume son neveu figurer comme témoins dans un acte où Bourcard de Sancey abandonne à l'abbaye de Lucelle toutes ses prétentions sur le domaine de Courtemaury.

Le 15 mai 1226, un projet de mariage existait entre les familles voisines les comtes de Montbéliard et ceux de Ferrette. Thierry III de Montbéliard doit épouser Alix fille de Frédéric comte de Ferrette et recevoir en dot cinquante mares d'argent. Le comte de Ferrette renonce à ses droits sur le château de Belfort et s'engage à payer deux cents mares d'argent ou de détruire le château de Montfort pour jouir de l'avocatie de Delle ; dans le cas contraire, celle-ci devrait rester au comte de Montbéliard. Il paraît que le paiement eut lieu, car, en 1275, les comtes de Ferrette avaient l'avocatie de Delle. C'est du moins ce qui ressort d'une transaction par laquelle les frères Ulric et Albert de Ferrette abandonnent à l'abbaye de Marbach leurs prétentions sur les péages du val de Saint-Amarin ; ils déclarent en outre vouloir protéger, comme de loyaux avoués, les droits, les libertés, les biens et les hommes des domaines d'Ollingen, de Lutter et de Delle, déclarés appartenir à l'abbaye de Marbach.

En 1232 Otto, chevalier de Delle, Chono son frère et Jacques, avec d'autres encore de ses fils, signent comme témoins un contrat passé devant Ulric, comte de Ferrette, par lequel, les paroissiens de Croix cèdent leurs pâturages à l'abbaye de Lucelle, pendant vingt-huit ans, sous la condition qu'elle fasse réparer leur église qui menace ruines.

Par acte passé à Haguenau cette même année 1232, 31 décembre, l'abbaye de Marbach donne en fief à Henri VII, roi d'Allemagne, le

— Je ne veux pas ! s'écria-t-il. Mon enfant ! rendez-moi mon enfant !

Et il tenta de rouvrir cette poterne si rapidement close, mais il était trop tard. La fermeture était de chêne et le ressort n'obéissait plus à la pression de la main.

— C'en est fait, soupira-t-il avec accablement ; oh ! je suis bien coupable et bien malheureux !

Et, sans oser détourner la tête, il s'enfuit à travers la rue d'Enfer.

Au-dessus de la porte cochère de la maison qu'il venait de quitter étaient tracés en lettres noires ces deux mots :

Enfants assistés.

Et plus bas, à côté du panneau que l'inconnu avait fait mouvoir, ces quatre mots qui donnent le frisson à toutes les mères :

Tour des enfants abandonnés.

L'homme cependant, après avoir descendu

lieu de Delle, sous la condition qu'il le convertisse en bourg ou ville ceinte de murs.

En 1245, l'abbaye de Marbach engage Delle et Saint-Dizier à Guillaume de Roppe pour cent livres estevenantes, qui étaient la monnaie des archevêques de Besançon. La livre estevenante valait quatorze sols neuf deniers de monnaie française, soit environ 0,75 de monnaie actuelle.

Par acte du 2 juin 1272, Jean de Morimont et Agnès son épouse, fille du chevalier Henri de Delle, donnent à l'abbaye de Lucelle leurs possessions sises à Heimsprung.

En avril 1274 l'abbé de Marbach vend, à titre de fief, au comte Thierry III de Montbéliard le domaine de Delle et les possessions qu'il avait dans huit villages voisins pour la somme de 450 marcs d'argent.

Le 15 mai 1282, Thierry III, comte de Montbéliard, déclare garder pour lui l'avocatie de Delle.

Par acte passé à Fribourg le 22 avril 1284, Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains, déclare qu'aucun homme propre de l'église de Bâle ne peut obtenir le droit de citoyen dans la ville de Delle, excepté toutefois les hommes inféodés à la dite église qui ne peuvent être privés de ce droit par l'assemblée des citoyens.

Renaud et Guillaume de Delle donnent à l'église de Grandcourt trois chenevières et cinq champs situés à Florimont, et les reprennent en emphythéose pour le cens annuel de vingt sols, 15 octobre 1295.

En 1302, Johannes, chericis de Delle, signe comme témoin une sentence arbitrale entre l'abbaye de Bellelay et Philippe fils de Guédan, maire à Saicourt.

Dans l'état de revenus dont jouissaient les ducs d'Autriche, landgraves de la Haute-Alsace, en 1303, Delle figure à plusieurs reprises soit comme chef-lieu de canton, soit comme commune. Ces cens sont formés de contributions en seigle, avoine et espèces. Dans ce document, Delle figure aussi comme ville et ayant des familles nobles. Le curé de Delle payait pour sa part 13 sols 10 deniers et un quintal d'avoine. La ville payait 32 livres d'impôt et au moins 15 livres.

(A suivre)

MENUS PROPOS

Gilets de sauvetage. — La catastrophe de la Bourgogne a ramené sur le tapis la question des ceintures de sauvetage.

Beaucoup de personnes ont péri dans ce naufrage, paraît-il, parce que leurs ceintures

la rue d'Enfer et la rue de la Harpe, traversa les ponts de la Cité et, à travers l'affreux dédale de ruelles qui enserraient à cette époque la tour St-Jacques, gagna la rue St-Denis, qu'il remonta jusqu'au n° 263.

Là, il sonna, jeta en passant son nom à la portière, s'élança dans l'escalier obscur, franchit d'une haleine cent trente-trois marches, et tout en haut, sous les toits pénétra dans une mansarde, où, pour parler mieux, dans un grenier, où, sur un misérable grabat, enveloppée de fragments de couvertures, une femme était couchée.

Hâte, décharnée, mourante, cette femme avait à peine vingt ans ; mais le malheur est un lutteur terrible auquel ni beauté ni jeunesse ne sauraient résister.

(La suite prochainement.)

avaient été attachées trop bas, ce qui les faisait surnager, mais la tête plongée dans l'eau.

La ceinture de liège doit, surtout si la personne à sauver ne sait pas nager et si la mer est grosse, être attachée aussi haut que possible, et ficelée par dessus l'épaule, pour qu'elle ne puisse pas glisser plus bas.

Un chroniqueur, expérimenté dans la question, signale un autre inconvénient des ceintures de liège, lorsqu'elles doivent servir pendant un laps de temps assez long : le liège, finit par s'imprégner d'eau, ce qui augmente sa densité, de sorte qu'à un moment donné, il ne soutient plus. Le remède à cet inconvénient consisterait à confectionner des gilets natatoires contenant, entre deux étoffes, une quantité suffisante de liège en grains, préalablement exposé au noir de fumée. Le noir de fumée aurait la propriété d'obstruer les pores du liège et de rendre ce dernier impénétrable à l'eau.

De plus, le gilet, une fois endossé et boutonné comme un gilet ordinaire, ne peut plus glisser vers le bas du corps, et une personne ainsi équipée est sûre de surnager indéfiniment. La tête en haut. En cas de naufrage, bien souvent, cela diminuerait le nombre des victimes, A signaler aux gens avisés.

L'armée des petits Etats. — Au moment où les grandes nations s'évertuent à augmenter leurs effectifs militaires, il n'est pas indifférent de jeter un coup d'œil sur les forces militaires des tout petits Etats.

Le grand-duché du Luxembourg possède une gendarmerie de 135 hommes, commandés par deux officiers, et une compagnie de volontaires de 140 à 170 hommes (y compris 39 musiciens), commandée par six officiers.

La république de Saint-Marin peut disposer, le cas échéant, d'une milice de 950 hommes commandés par 38 officiers. Mais c'est là le « pied de guerre » et nous ne savons quel est « le pied de paix ».

La principauté de Monaco a pour forces militaires une garde d'honneur de 70 hommes, commandée par 5 officiers, plus 44 gendarmes.

Aucune armée n'existe officiellement dans la république d'Andorre. Mais tous les Andorrans sont des gaillards qui feraient très bien le coup de feu.

Vieux rajeuni. — Qui le croirait ? L'automobilisme est vieux comme Hérode... ou à peu près.

Voici, en effet, ce que chacun peut lire dans la *Vie de l'empereur Pertinax* § VIII, page 378, colonne 2 :

L'empereur Pertinax fit vendre tout ce qui appartenait à l'empereur Commode, son prédécesseur :

« On y voyait aussi, dit l'auteur, des voitures d'une nouvelle invention dans lesquelles un mécanisme ingénieux, mais fort compliqué, s'appliquait aux roues et les faisait tourner, permettant en outre aux sièges de pivoter pour se mettre à l'abri du soleil et recevoir de la fraîcheur. »

Ce n'est pas tout.

« D'autres mesuraient seules le chemin parcouru et indiquaient les heures. »

Et nous qui faisons tant les malins !

Le blanchissage de la tour. — Dans les dépenses occasionnées par la grande foire parisienne de 1900, les architectes ne seront pas les seuls à avoir part au gâteau.

Les peintres aussi seront de la fête.

La tour Eiffel, à ce qu'on annonçait dernièrement, devait être passée au bleu.

Réflexion faite, on a préféré le blanc, le « blanc virginal », assurent les nouvellistes.

Deux couches seront appliquées à un an d'intervalle. Cinquante hommes seront employés pendant deux mois, et il ne faudra pas moins de cinquante mille kilogrammes de peinture pour badigeonner l'hésthétique aiguille de fer.

Peut-être espère-t-on amadouer les poètes, ennemis de ce gigantesque article de quincaillerie en leur donnant l'illusion d'une tour d'ivoire.

Four les fumeurs. — Le professeur Gerold de Halle a trouvé un moyen vraiment efficace, cherché depuis longtemps, de neutraliser l'action de la nicotine dans le cigare. Avant la fabrication, les feuilles de tabac sont trempées dans une décoction dont le principal élément est la marjolaine sauvage (*origanum vulgare*). Ce procédé ne fait, dit la *Presse médicale allemande*, que supprimer les effets nuisibles du tabac sans lui enlever rien de ses qualités et de son arôme.

Argent qui file. — On vient de publier la statistique des recettes effectuées, dans le courant de l'année dernière, par les théâtres et les principaux cafés-concerts de Paris.

Le total — très incomplet puisque la multitude des petits cafés à spectacles ou à chansons n'y figure pas — s'élève à trente millions sept cent quarante-deux mille trois cent soixante et un francs.

L'Opéra tient la tête avec trois millions 166.788 francs. On sait que, malgré ce chiffre de recettes, l'Opéra est obligé de recourir à une subvention budgétaire.

LETTRE PATOISE

Monsieur le rédacteur,

Vos êtes in bon affia. Vos nos aimusaie braman aviv les belles histoires que vos nos raicontaie. Sté l'avou que lai Baibelé crivie « Râtoie » à tuirie, que lai velai demairiaie, m'é fait bin rire.

Si vos le permette i veu recontaie in touet de madgie blanche, qu'és achi fait rire des aimis. Le voici :

Nos étin à lovre dain enne mageon ; ai y avai des bouebes di velaidge et les dgens de l'ôta. I dis que i saivo in touet de madgie que si quécun se bottai dos lai tale, aprés que i ai dit doues fois **sortez** en a absolument foichie de paitchi. I voiro bin voue çoli, me dit in bon luron, in hordiou, i veu m'y bottaie. Çoli fait, i faie des passes aivo mes mains chu lai tale, i prononce les mots *fatidiques Chiribiribi, Charabaraba* et éyeuvain lai voix, i dis **sortez** ? i ne seu ponque præ de petchi, dit mon luron. I recommence mes passes chu lai tale, i redis mes *Chiribiribi, Charabaraba* et enne seconde fois **sortez** ! Ran, ne bouge. Voyain çoli, i dis : si vos ne voulez pas sortir **restez**. Alors. Ah ! si vous l'avin vu décampaie et lai mine qu'aïfesai ! Totte lai sociétai se botte à rire, à rire, les uns se tengnient le ventre en voyain ci bon luron che capou, i crayio qu'ai v'lin tchoire ; maimé sai blonde riait qu'man tot le monde. I suppose que ci touët de madgie a taivu notai et relait des âtres fois pai

in sorcié qu'man moi..

Le coucou du 17 Juillet 1898

I

Trop tôt nos ennemis,
Avaient chanté victorie,
Les voilà bien punis.
Leur défaite est notoire.
Cou, cou, cou, cou, cou, cou
La victoire est à nous.

Refrain

Et rou piou, piou, tra, la, la, la, et rou piou,
piou tra, la, la, la. (2 fois bis)

II

On les a vus, ces jours,
Drapeau, musique en tête,
Vendre la peau de l'ours
Avant d'avoir la bête.
Cou, cou, cou, cou, cou, cou,
La victoire est à nous.

Et rou piou, piou, etc.

III

De rire, pour le coup,
Doit leur passer l'envie :
Leur mensonger cou cou
A déjà la pepte.
Cou, cou, etc.

IV

Le cou cou des ingrats
Est l'image fidèle,
Le chansonnier des rats
En a fait son modèle
Cou, cou, etc.

V

Les hâbleurs trop ardents
Qui, sur un espoir vague,
Aux noirs montraient les dents
Ont dû baisser leur blague,
Cou, cou, etc.

VI

La discorde à jamais
Ne produit rien qui vaille :
Nous leur offons la paix
En gagnant la bataille.

Chantons, chantons, chantons, la paix sur tous
les tons !

Et rou piou, piou tra la, la, la et rou piou, piou
tra la, la, la, la, etc.

Un que nâpe de ci.

Çà et là

162 kilomètres sous un wagon. — Un homme d'équipe de la gare de King's Cross à Londres, était occupé à graisser les freins d'un express qui allait partir pour Aberdeen (Ecosse), lorsque, surpris par l'heure il s'aperçut, non sans effroi, que le train démarrait assez rapidement et qu'il lui serait impossible de regagner le quai en passant entre deux voitures. Alors notre homme, s'aidant des pieds et des mains, s'ocrocha avec sa ceinture à la conduite du frein, sous le châssis du wagon, et s'arc-bouta contre les essieux. Pour comble de malheur cet express ne s'arrête pas avant la gare de Grantham, soit à cent soixante-deux kilomètres de King's Cross. Quand, après deux heures de course à toute vapeur, le train arriva à cette station, les voyageurs ne furent pas peu surpris de voir surgir de dessous la dernière voiture un employé aux regards ahuris, aux vêtements couverts de poussière, mais sain et sauf.
